

VILLE D'AUBRY-DU-HAINAUT
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le treize Avril dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Aubry-du-Hainaut s'est réuni sur convocation du maire du 06 Avril 2021 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond ZINGRAFF, Maire.

Etaient présents: Raymond ZINGRAFF, Christophe LECOSSIER, Elisabeth DUBOIS, Jean-Marc GOSSELIN, Jérôme DENYS, Colette DESZCZ, Thierry COCHON, Maria PACE, Françoise BONNÉ, Alina GATIER, Thomas GOBLET, Adeline COCHETEUX, Alexandre LECAT, Monika MAYEUX, Jean-Pierre LAUDE, Yves MAILLARD, Jean-Pierre DAMIENS

Etaient excusés: Julie LAI donne procuration à Christophe LECOSSIER, Régis GOFFART donne procuration à Thierry COCHON

Françoise BONNÉ est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait l'appel et l'état des procurations :

- Julie LAI donne procuration à Christophe LECOSSIER
- Régis GOFFART donne procuration à Thierry COCHON

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter une question à l'ordre du jour :

Question n°7 : Convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération relative à la signalisation horizontale

Le Conseil Municipal donne son accord.

QUESTION N° 1 –Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 Février 2021
--

Des remarques sont présentées par **Monsieur LAUDE**.

Question n°1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 09 Décembre 2020

Monsieur LAUDE exprimait son étonnement sur la différence de tarifs entre le périscolaire et l'aide aux devoirs. La réponse n'est pas notée dans le procès-verbal.

Monsieur le Maire rappelle que la réponse ne peut pas figurer dans le procès-verbal car elle a été donnée hors réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire indique avoir fait une correction dans le procès-verbal concernant le nom de l'agriculteur relai.

Monsieur LAUDE ajoute que le nom de l'agriculteur relai n'est pas mentionné.

Monsieur le Maire répond que nous n'avons pas sollicité la personne pour avoir son accord sur la publication de son nom.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 15 voix pour et 4 abstentions (Monika MAYEUX, Jean-Pierre LAUDE, Yves MAILLARD, Jean-Pierre DAMIENS), approuve le procès-verbal.

QUESTION N°2 – Approbation du compte de gestion 2020, dressé par le Trésorier

Monsieur le Maire présente le projet de délibération.

Délibération N°FL-13/04/21-1

Approbation du compte de gestion 2020, dressé par le Trésorier

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans les écritures.

Considérant qu'aucune observation n'est formulée.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

QUESTION N°3 – Approbation du compte administratif 2020

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du compte administratif, répondra aux questions et quittera ensuite la salle afin de procéder au vote.

Monsieur le Maire rappelle que le vote du budget se fait au chapitre.

Les recettes de fonctionnement (émissions de titres) se sont élevées en 2020 à 1 106 844,52€. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	Intitulé	Prévisions 2020	Réalisations 2020
013	Atténuation de charges	4 800,00	5 555,12
70	Prod.services, domaine et ventes div.	67 500,00	84 430,85
73	Impôts et taxes	658 681,04	654 575,61
74	Dotations et participations	323 066,00	343 428,31
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	11 511,60
77	Produits exceptionnels	6 959,00	7 343,03
TOTAL			1 106 844,52
	Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	262 885,32	

*Les atténuations de charges comprennent essentiellement les remboursements des organismes de sécurité sociale à la suite des arrêts maladie des agents titulaires et

contractuels. Ce chapitre budgétaire a constitué en 2020, 0.50% des recettes totales exécutées.

*Les produits des services du domaine et des ventes diverses sont constitués principalement :

- des ventes de concessions cimetièrè
- des paiements effectués par les familles pour la cantine scolaire, ACM, périscolaire
- de la participation de l'Il o Marmots et du presbytère pour les fluides
- de la production des panneaux photovoltaïques du restaurant scolaire

Monsieur LAUDE demande combien cela représente les panneaux photovoltaïques.

Monsieur le Maire répond environ 2 500 euros. Les panneaux ont déjà été amortis.

*Le chapitre impôts et taxes correspond au poste principal des recettes de fonctionnement, avec 59.14% de réalisation. Il est constitué par :

- le produit des 2 taxes locales (taxe foncière bâties et non bâties). On verra par la suite que cette année il y a encore des ajustements qui sont faits puisque l'Etat ne reverse pas directement un fonds pour compenser la taxe d'habitation mais nous demande d'intégrer la taxe foncière du département.
- l'attribution de compensation versée par l'agglomération, la dotation de solidarité communautaire, la taxe sur la consommation finale d'électricité, la taxe sur les pylônes électriques (20 800€), le FPIC et le FNGIR.

*Les dotations et participations concernent essentiellement les dotations et compensations de l'Etat (dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation). Cela est calculé en fonction du potentiel fiscal, du nombre d'habitants, du km de voiries.... Les autres participations de la CAF. Ce chapitre a représenté 31.03% des recettes de fonctionnement.

* Le chapitre Autre produit de gestion courante est composé principalement du loyer de l'Il O Marmots. Il a représenté 1.04% des recettes de fonctionnement.

*Le chapitre Produits exceptionnels représente 0.66% des recettes de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement (émissions de mandats) se sont élevées en 2020 à 930 296.83€. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	Intitulé	Prévisions 2020	Réalisations 2020
011	Charges à caractère général	612 408,00	400 857,51
012	Charges de personnel et frais assimilés	477 412,00	446 595,27
65	Autres charges de gestion courante	61 008,00	58 427,64
66	Charges financières	20 500,00	20 010,42
67	Charges exceptionnelles	12 012,81	4 405,99
TOTAL			930 296,83

<i>Pour mémoire virement à la section d'investissement</i>	210 072,55
--	------------

*Les charges à caractère général correspondent principalement aux dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services, à l'entretien du patrimoine bâti. Elles représentent 43.09% du total des dépenses réalisées en 2020.

*Les charges de personnel regroupent toutes les dépenses de personnel : rémunération et cotisations sociales (salariales et patronales). Elles représentent 48.01% du total des dépenses de 2020.

*Les autres charges de gestion courante concernent les dépenses afférentes au versement des indemnités et cotisations des élus, la subvention du CCAS. Elles représentent 6.28% du total des dépenses.

*Les charges exceptionnelles représentent 0.47% des dépenses et se composent du prix aux écoliers et de la participation à la commune de l'opération « achetons aubryisien ».

Monsieur LAUDE fait remarquer que les charges exceptionnelles sont beaucoup moins élevées par rapport à l'année dernière.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 68 025.61€ et se décomposent comme suit :

Chapitre	Intitulé	Prévisions 2020	Réalisations 2020
10	Dotations, fonds divers et réserves	69 092,80	59 610,78
13	Subventions d'investissement	1 310,38	8 414,83
TOTAL			68 025,61

Pour mémoire : Virement de la section de fonctionnement	210 072,55
---	------------

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 186 451.03€ et se répartissent comme suit :

Chapitre	Intitulé	Prévisions 2020	Réalisations 2020
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 073,00	21 699,77
16	Emprunts et dettes assimilées	132 000,00	131 863,01
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 519,25	13 807,44
21	Immobilisations corporelles	24 203,68	19 080,81
TOTAL			186 451,03

Les dépenses réelles, ayant donné lieu à des décaissements de fonds, comprennent :

*les dotations, fonds divers et réserves pour 11.64%

*les emprunts et dettes assimilées pour 70.72%

*les immobilisations incorporelles pour 7.41% (logiciels métiers)

*les immobilisations corporelles pour 10.23% (mobilier école création système de chauffage, acquisitions de terrain – frais de notaire).

Monsieur LAUDE revient sur les recettes d'investissement ; dotations, fonds divers et réserves pour 87.63% alors qu'en 2019 5.22%. Pourquoi une si grande différence ?

Monsieur LAUDE fait remarquer que les moyennes nationales de la strate ne sont pas indiquées.

Monsieur le Maire répond que nous n'avons pas la connaissance de ces chiffres.

Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la parole à **Madame DUBOIS**.

Madame DUBOIS présente le projet de délibération.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous allons procéder à l'examen du compte administratif.

Je vous rappelle que le compte administratif retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes réalisées au cours de l'année, contrairement aux budgets primitif et supplémentaire qui sont des prévisions.

Les prévisions budgétaires 2020 de la section de fonctionnement s'élevaient à :

1 393 143.36 €.

Résultat reporté N-1 :	+ 262 885.32 €
Les dépenses réalisées s'élèvent à :	930 296.83 €
Les recettes réalisées s'élèvent à :	1 106 844.52 €
La section de fonctionnement dégage un excédent de :	+ 176 547.69 €
Résultats de clôture 2020 :	+ 439 433.01 €

Les prévisions budgétaires 2020 de la section d'investissement s'élevaient à :

327 731.36 €.

Résultat reporté N-1 :	- 59 509.10 €
Les dépenses réalisées s'élèvent à :	186 451.03 €
Les recettes réalisées s'élèvent à :	68 025.61 €
La section d'investissement dégage un déficit de :	- 118 425.42 €
Résultat de clôture 2020 :	-177 934.52 €

Je vous demande donc de voter le compte administratif 2020.

Délibération N°FL-13/04/21-2
Approbation du compte administratif 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Elisabeth DUBOIS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Raymond ZINGRAFF, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	0,00	262 885,32	59 509,10	0,00	59 509,10	262 885,32
Opérations de l'exercice	930 296,83	1 106 844,52	186 451,03	68 025,61	1 116 747,86	1 174 870,13
TOTAUX	930 296,83	1 369 729,84	245 960,13	68 025,61	1 176 256,96	1 437 755,45
Résultats de clôture	0,00	439 433,01	177 934,52	0,00	0,00	261 498,49
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
TOTAUX CUMULES	0,00	439 433,01	177 934,52	15 000,00	0,00	276 498,49
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	439 433,01	162 934,52	0 00	0,00	276 498,49

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à 14 voix pour et 4 abstentions (Madame MAYEUX, Monsieur LAUDE, Monsieur MAILLARD, Monsieur DAMIENS).

QUESTION N°4 – Affectation des résultats 2020

Monsieur le Maire présente le projet de délibération.

Le reste à réaliser en recettes (15 000.00€) concerne un solde de subvention pour les travaux RD70.

Délibération N°FL-13/04/21-3

Affectation des résultats 2020

Après avoir procédé au vote du compte de gestion 2020 et du compte administratif 2020, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'en affecter les résultats afin qu'ils puissent être inscrits au budget primitif 2021 :

Constat des résultats

Fonctionnement

Total des charges 2020 : 930 296,83€

Total des produits 2020 : 1 106 844,52€

Solde d'exécution Fonctionnement 2020 : 176 547,69€

Report 2019 : 262 885,32€

Total : 439 433,01€

Investissement

Total des charges 2020 : 186 451,03€

Total des produits 2020 : 68 025,61€

Solde d'exécution Investissement 2020 : - 118 425,42€

Report 2019 : - 59 509,10€

Total : - 177 934,52€

Restes à réaliser dépenses : 0,00€

Restes à réaliser recettes : 15 000,00€

Solde d'investissement réel : - 162 934,52€

Il est proposé l'affectation suivante :

D001 Déficit d'investissement reporté - 177 934,52€

1068 Solde d'investissement réel : - 162 934,52€

R002 Excédent de fonctionnement reporté : 276 498,49€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter les résultats 2020 comme proposés ci-dessus.

QUESTION N°5 – Taux d'imposition 2021

Monsieur le Maire présente le projet de délibération.

Monsieur LAUDE trouve très intéressant de ne pas augmenter les taux d'imposition. Mais est-ce que c'est nécessaire de l'augmenter autant par rapport au taux départemental en sachant que l'année dernière le taux était de 23.62%.

Monsieur le Maire répond que le taux départemental de 19.29% nous est imposé.

Monsieur LAUDE répond qu'il s'agit ici de voter les taux d'imposition.

Monsieur LAUDE propose une baisse du taux d'imposition en sachant que nous avons un excédent de fonctionnement.

Monsieur le Maire rappelle que nous perdons la taxe d'habitation qui est donc compensée par la part départementale.

Monsieur le Maire rappelle que l'année dernière si nous n'avions pas pris les taux du SIARB ou si nous avons baissé nos taux d'imposition, l'excédent aurait déjà été rogné. Je l'ai expliqué l'année dernière.

Monsieur le Maire explique qu'aujourd'hui nous avons un mécanisme qui nous conduit à intégrer la part départementale parce que nous perdons la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire ne souhaite pas rogner le budget. Je ne souhaite pas baisser les taux mais plutôt augmenter les travaux.

Délibération N°FL-13/04/21-4
Taux d'imposition 2021

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition 2021.

Pour mémoire, la loi de finances 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation.

Suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. Désormais, le taux départemental de TFPB 2020, à savoir 19,29%, doit s'additionner au taux communal.

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition, donc de reconduire les taux 2020 et d'y ajouter, conformément à la loi, le taux de la part départementale :

Soit :

Taxe foncière bâti..... 42.91% (dont taux départemental 2020 : 19.29%)
Taxe foncière non bâti..... 93.94%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 15 voix pour, 2 abstentions (Monsieur MAILLARD, Monsieur DAMIENS) et 2 voix contre (Madame MAYEUX, Monsieur LAUDE) décide de fixer les taux d'imposition 2021 proposés ci-dessus.

QUESTION N°6 – Budget primitif 2021
--

Monsieur le Maire présente le projet de délibération.

Les prévisions de recettes de fonctionnement pour 2021 s'élèvent à 1 283 148.53€ et se répartissent comme suit :

Chapitre	Intitulé	Budget 2021
013	Atténuation de charges	3 100,00
70	Prod.services, domaine et ventes div.	45 000,00
73	Impôts et taxes	667 624,04
74	Dotations et participations	280 926,00
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00
002	Résultat reporté	276 498,49
TOTAL		1 283 148,53

*Les atténuations de charges comprennent essentiellement les remboursements des

organismes de sécurité sociale
du fait des arrêts maladies des agents communaux. Ce chapitre représente 0.24% des prévisions.

*Les produits des services, du domaine et des ventes diverses sont constitués principalement :

- des ventes de concession cimetièrre
- Des paiements effectués par les familles pour la cantine scolaire, les ACM, le périscolaire
- De la participation de l'Ilo Marmots sur les consommations gaz, électricité
- De la participation du presbytère pour les consommations gaz, électricité
- De la production des panneaux photovoltaïques de la cantine.
- Des locations de la salle polyvalente

Ce chapitre représente 3.51% des prévisions.

Ce chapitre a été diminué par rapport à 2020, du fait de la période de Covid19 : remboursement des locations de salle; suppression des activités ACM avril, cantine, périscolaire pour la même période ; fermeture de l'Ilo Marmots.

*Le chapitre impôts et taxes représente 52.03% des prévisions et s'élève à 667 624.04€. Ce chapitre comprend les taxes locales, la dotation de solidarité communautaire, le FNGIR, le fonds de péréquation des ressources communales, la taxe sur les pylônes électriques, la taxe sur la consommation finale d'électricité et l'attribution de compensation versée par la CAVM.

*Les dotations et participations représentent 21.89% des prévisions, en baisse par rapport à 2020.

*Les autres produits de gestion courante représentent 0.78% des prévisions. Les prévisions budgétaires de ce chapitre seront revues à la baisse : 3 semaines de fermeture L'il ô marmots en avril du fait du Covid19.

Toutes ces recettes sont des recettes dites réelles, à savoir qu'elles donneront lieu à un encaissement effectif de fonds.

Les prévisions des dépenses de fonctionnement pour 2021 s'élèvent à 1 283 148.53€ et se répartissent comme suit :

Chapitre	Intitulé	Budget 2021
011	Charges à caractère général	494 951,65
012	Charges de personnel et frais assimilés	460 540,00
65	Autres charges de gestion courante	76 121,00
66	Charges financières	19 500,00
67	Charges exceptionnelles	8 930,00
023	Virement à la section d'investissement	223 105,88
TOTAL		1 283 148,53

*Les charges à caractère général correspondent principalement aux dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services, à l'entretien du patrimoine bâti et routier... La proposition d'inscription de crédits nouveaux pour 2021 est de 494 951.65€, soit 38.57% des dépenses de fonctionnement. Certains articles ont été diminués pour tenir compte de la période de Covid19 : l'article achat de prestations de service, l'électricité. Les articles voiries, concours divers sont en baisse. Une campagne de réparation de nid de poule est prévue par les agents communaux. Au contraire, d'autres sont en augmentation : fournitures d'entretien (achat de masques, gel hydro-alcoolique; entretien de terrains (appel à un prestataire privé pour les tontes et entretien du cimetière).

*Les charges de personnel regroupent toutes les dépenses de personnel : rémunération et cotisations sociales (salariales et patronales). Elles représentent 35.89% des dépenses de fonctionnement. Elles sont en baisse par rapport à 2020. Des agents sont partis et ont été remplacés par des agents avec moins d'ancienneté dans la fonction publique.

*Les autres charges de gestion courante correspondent principalement au versement des indemnités et cotisations des élus, les subventions de fonctionnement aux associations, la subvention au CCAS et la contribution à Plurelya, gestionnaire d'œuvres sociales pour le personnel communal. Elles se montent à 76 121.00 € et représentent 17.39% des dépenses de fonctionnement.

*Les charges financières correspondent en totalité au remboursement des intérêts de la dette. Elles se montent en 2021 à 19 500.00€ et représentent 1.52% des dépenses de fonctionnement. Pour rappel, deux emprunts ont été contractés par la commune pour des travaux de construction de la halte-garderie/cantine, du bâtiment CLSH qui abrite actuellement deux classes de l'école, des travaux de voirie de la rue Henri Maurice et de la place Charles de Gaulle : un des deux emprunts est à taux fixe 4.77%, non renégociable ; l'autre est à taux variable (EURIBOR 3 Mois) à 0.00% et est constamment vérifié.

*Les charges exceptionnelles sont constituées des bourses et prix des écoles, des secours et dots et du remboursement aux particuliers des locations salle Armel Joly du fait du Covid19.

Toutes les dépenses ci-dessus évoquées sont des dépenses « réelles » de fonctionnement (elles donneront lieu à décaissements de fonds sur le compte au trésor).

*Les dépenses d'ordre sont uniquement constituées du virement à la section d'investissement pour 223 105.88€.

En 2021, les prévisions de recettes d'investissement s'élèvent à 563 410.45€. Elles se décomposent comme suit :

Chapitre	Intitulé	RAR 2020	Propositions nouvelles 2021	Budget 2021
13	Subventions d'investissement	15 000,00	152 870,05	167 870,05
10	Dot. Fonds divers et réserves		9 500,00	9 500,00
1068	Excédents de fonct.capitalisés		162 934,52	162 934,52
021	Virement à la section d'investissement		223 105,88	223 105,88
Total				563 410,45

*Les subventions d'investissement s'élèvent à 167 870.05€ et représentent 29.80% des recettes d'investissement. Elles sont constituées des restes à réaliser (15 000.00€) pour la RD70 et des subventions demandées au département et à la CAVM pour la réhabilitation du logement de fonction.

*Les dotations, fonds divers et réserves sont constituées uniquement du FCTVA (16.404% des dépenses réalisées N-1) et de la taxe d'aménagement. Elles se montent à 9 500.00€ et représentent 1.69% des recettes d'investissement.

*Les excédents de fonctionnement capitalisés s'élèvent à 162 934.52€ et représentent 28.92% des recettes d'investissement. Ils constituent l'affectation des résultats 2020.

*Le virement de la section de la fonctionnement s'élève à 223 105.88€ et représente 39.60% des recettes d'investissement.

En 2021, les prévisions de dépenses d'investissement s'élèvent à 563 410.45€. Elles se décomposent comme suit :

Chapitre	Intitulé	Budget 2021
20	Immobilisations incorporelles	6 500,00
21	Immobilisations corporelles	269 911,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 100,00

13	Subventions d'investissement	13 344,13
16	Emprunts et dettes assimilées	86 620,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	177 934,52
TOTAL		563 410,45

- *Les immobilisations incorporelles s'élevaient à 6 500.00€ et représentent 1.15% des dépenses d'investissement. Elles sont constituées des licences des logiciels métiers de la commune (état civil, élections, finances, gestion du personnel, service jeunesse).
- *Les immobilisations corporelles s'élevaient à 269 911.80€ et représentent 47.91% des dépenses d'investissement. Elles sont constituées principalement par les travaux du logement de fonction, des travaux de câblage école et mairie, du remplacement du serveur en mairie, de l'achat de matériel pour les services techniques (compresseur, groupe électrogène, broyeur, taille haie) et du mobilier pour l'école.
- *Les dotations, fonds divers et réserves s'élevaient à 9 100.00€ et représentent 1.62% des dépenses d'investissement. Elles sont constituées des remboursements de TLE suite à annulation de permis de construire.
- * Les subventions d'investissement s'élevaient à 13 344.13€ et représentent 2.37% des dépenses d'investissement. Il s'agit du remboursement des acomptes demandés dans le cadre de la construction d'un local d'archives. Ce projet est abandonné.
- *Les emprunts et dettes assimilées s'élevaient à 86 620.00€ et représentent 15.37% des dépenses d'investissement. A noter que les deux emprunts se terminent l'un au 01/01/2025, l'autre au 01/01/2040. Pour rappel, ces emprunts avaient été réalisés dans le cadre de la construction de la halte-garderie/cantine, la construction du bâtiment CLSH (qui aujourd'hui sert de classes à l'école), les travaux de voirie de la rue Henri Maurice et de la Place Charles de Gaulle.
- * A noter que suite à l'affectation de résultats 2020, le chapitre solde d'exécution négatif reporté ou anticipé s'élève à 177 934.52€ et représente 31.58% de la section dépenses d'investissement.

Monsieur MAILLARD mentionne qu'un accord avait été conclu avec l'entreprise de méthanisation BOUCHER. Pourquoi la commune a arrêté ?

Monsieur le Maire répond que nous n'avons pas arrêté. L'accord que nous avons depuis 3 ans concerne l'apport de tontes. Nous parlons ici du broyage des branches. Monsieur le Maire rencontre Monsieur BOUCHER la semaine prochaine.

Délibération N°FL-13/04/21-5

Budget primitif 2021

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 283 148,53	1 283 148,53
Section d'investissement	563 410,45	563 410,45
TOTAL	1 846 558,98	1 846 558,98

Le Conseil Municipal,
Vu le projet de budget primitif 2021,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE à 15 voix pour et 4 abstentions (Madame MAYEUX, Monsieur LAUDE, Monsieur MAILLARD, Monsieur DAMIENS) le budget primitif 2021 comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 283 148,53	1 283 148,53
Section d'investissement	563 410,45	563 410,45
TOTAL	1 846 558,98	1 846 558,98

QUESTION N°7 – Convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération relative à la signalisation horizontale

Monsieur le Maire présente le projet de délibération.

Délibération N°FL-13/04/21-6

Convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération relative à la signalisation horizontale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le marquage des routes départementales en agglomération relève de l'initiative et de la responsabilité des communes au titre du pouvoir de police du Maire.

Jusqu'en 2013, le Département entretenait le marquage de guidage des routes départementales en agglomération, dans les communes de moins de 10 000 habitants.

Pour des raisons budgétaires, cette politique a été arrêtée en 2014, entraînant une charge nouvelle aux plans technique et financier pour ces communes.

Ainsi, le Conseil Départemental propose la signature d'une convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération relative à la signalisation horizontale afin de faire face aux difficultés que pouvaient parfois rencontrer les communes concernées.

Le Conseil Départemental, par délibération n°DV/2020/370, propose la reconduction de la prise en charge de l'entretien du marquage horizontal sur RD en agglomération, dans les conditions techniques reprises dans la convention jointe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :
-Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération relative à la signalisation horizontale.

Monsieur LAUDE propose s'il est possible de demander une piste cyclable.

Monsieur le Maire répond qu'il vient de le demander une nouvelle fois au SIMOUV. En 2014 quand nous avons travaillé sur le projet d'aménagement de la RD70 et 213, nous avons demandé une bande cyclable qui permettrait de rejoindre le réseau cyclable de Petite-Forêt. Cela a été refusé par le département en raison du profil en travers de la voie. J'ai récemment été sollicité par le SIMOUV et Valenciennes Métropole qui actualisent le plan local « vélos » en nous demandant si nous avons des besoins en termes de piste ou de bande cyclable. J'ai donc montré à l'appui d'un plan qu'il y avait une nécessité de réaliser une jonction entre la piste cyclable qui existe sur le RD13 et le passage au-dessus de l'autoroute au niveau de Petite-Forêt.

QUESTION N°8 – Informations diverses

Monsieur LAUDE souhaite avoir plusieurs informations concernant entre autres :

- Les travaux en cours ou programmés
- Les comités extra municipaux
- Les dossiers actuellement suivis par les adjoints
- Le Plan Communal de Sauvegarde

1. Périscolaire

Monsieur le Maire fait un point sur le périscolaire. Eu égard au décalage des vacances scolaires et de la situation de confinement actuel, la décision a été prise de ne pas proposer d'accueil de loisir au cours des vacances actuelles pour les seuls enfants de personnels soignants. A savoir qu'au cours de la semaine dernière seuls 2 à 3 enfants étaient accueillis au périscolaire du matin, du soir ou de midi.

2. Installation d'une sirène

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'installation d'une sirène par l'Etat. Cette sirène sera testée sous peu et servira au déclenchement d'alertes depuis la préfecture. Chaque mois, un test de fonctionnement sera réalisé. Dès que nous aurons reçu les instructions de la Préfecture : type de signal, comportement en cas de déclenchement, nous en ferons une communication aux habitants. De même nous essaierons, si nous sommes prévenus assez tôt, d'informer les habitants de la réalisation de tests initiaux.

Monsieur MAILLARD demande si la sirène sonnera uniquement pour les urgences ou tous les 1^{ers} mercredis du mois.

Monsieur le Maire répond qu'elle sonnera tous les 1ers mercredis du mois. C'est la préfecture qui déclenche la sirène. Nous n'avons pas encore reçu les modalités d'usage afin d'intégrer ces modalités au Plan Communal de Sauvegarde.

3. Pompe à gel hydro alcoolique

Monsieur le Maire remercie la société e-Scent qui a réalisé dans ces locaux une pompe à gel hydro alcoolique à pied qu'elle nous a offerte. Elle est placée en temps normal à l'accueil de la mairie, mais pourra être déplacée pour des évènements, des scrutins...

4. Travaux en cours

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux en cours. Les travaux du logement de fonction avancent et comme nous l'avons vu au budget, la réhabilitation totale est envisagée cette année. L'entretien des espaces verts a démarré cette semaine. Des travaux électriques ont été réalisés dans l'église. Divers travaux de voirie sont envisagés (nids de poule, trottoirs...) Le câblage école et mairie a été réalisé.

Monsieur LAUDE demande le nom de l'entreprise qui a posé les menuiseries.

Monsieur LECOSSIER répond qu'il s'agit de la société AD Construction. Pour la toiture il s'agira de Monsieur Eric BURETTE.

5. Convention d'utilisation d'un espace vert

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la délibération en date du 17 novembre 2020 m'autorisant à signer la convention d'usage d'un espace vert communal situé Rue Marie de Beaussart, le bénéficiaire du droit d'usage a clôturé la parcelle et en assure désormais l'entretien. A noter que la suppression de l'entretien de cette parcelle compense la hausse des prix d'entretien des espaces verts dont le coût global reste stable.

6. Les comités extra municipaux

Monsieur le Maire évoque les comités extra municipaux. Les comités Jeunesse et Cadre de Vie ont démarré leur travail.

Mme Huygens Stéphanie complète les membres du comité Cadre de Vie.

Le comité associatif-sport-santé et le Conseil des Aînés n'ont toujours pas démarré, faute aux conditions actuelles : peu de visibilité sur les activités associatives et respect des règles sanitaires notamment pour réunir en présentiel des aînés.

7. Les dossiers actuellement suivis par les adjoints

Monsieur le Maire, les adjoints et l'ensemble de l'équipe municipale travaillent sur différents dossiers de tailles et de portée très variées.

Certains ont été évoqués dans le cadre du budget voté ce soir, comme les travaux de l'ex logement de fonction, la relance des activités associatives, la voirie, la sécurité routière...

Monsieur le Maire ne dresse pas un inventaire à la Prévert de tous les dossiers suivis, d'autant plus que certains dossiers sont portés par des partenaires locaux tels que le SESSAD Autisme avec lequel nous avons travaillé récemment ou supra-communaux, tels que la liaison douce Étang du Vignoble - Mare à Goriaux.

Au-delà des gros dossiers entrant dans les délégations qui leurs ont été confiées et de l'animation des Comités extra-municipaux chacun est le relai des demandes des habitants d'Aubry quelle que soit la nature de leur demande.

Monsieur le Maire rencontre ou communique (pandémie oblige) très régulièrement avec les adjoints et Thierry pour sa délégation en matière de sécurité, ensemble ou séparément, et nous échangeons de manière transverse sur les « affaires communales », les besoins dont nous informe les habitants, les incivilités, les décisions prises à Valenciennes Métropole, dans les syndicats intercommunaux et au Parc Naturel.

Un forum des associations pourrait avoir lieu à l'automne.

Monsieur MAILLARD mentionne que la commune de Wallers va avoir des patrouilles équestres.

Monsieur le Maire rappelle que nous travaillons sur Valenciennes Métropole et non la Porte du Hainaut. Nous avons des éco gardes. Le sujet en cours de discussion concerne une police intercommunale.

8. Le Plan Communal de Sauvegarde

Si la question porte sur les appels des personnes vulnérables, ils sont réguliers et respectent la liste qui a évolué depuis septembre 2020 après que des nouvelles personnes s'y soient inscrites.

Si la question porte sur la mise à jour des moyens humains et matériels,

Mme CUSSAC va prochainement reprendre les chapitres qui nécessitent des mises à jour et y intégrer en particulier les sujétions liées aux modalités d'usage de la sirène.

9. Qualité de vie

Monsieur le Maire mentionne le classement de l'association « Villes et Villages où il fait bon vivre » qui a été mis en ligne récemment nous sommes deux années de suite sur le podium des communes de même strate de notre département et 120ème au niveau national.

Parmi les critères principaux figurent la Qualité de vie, la sécurité, l'accès aux commerces et aux transports en commun, l'espérance de vie....

10. Elections départementales et régionales

Un débat est actuellement en cours sur l'organisation des élections au mois de juin prochain.

Monsieur LAUDE demande si nous avons eu des retours de contrôle de pression de l'eau.

Monsieur le Maire répond qu'il y a eu une rupture sur le réseau. Des tests seront effectués à 3 endroits différents. Je n'ai pas encore eu de retours de l'Eau du Valenciennois.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h48.

NOM PRENOM	Signature
ZINGRAFF Raymond	
LECOSSIER Christophe	
DUBOIS Elisabeth	
GOSSELIN Jean-Marc	
LAI Julie	
DENYS Jérôme	
DESZCZ Colette	
COCHON Thierry	
GOFFART Régis	
PACE Maria	
BONNÉ Françoise	
GATIER Alina	
GOBLET Thomas	
COCHETEUX Adeline	
LECAT Alexandre	
MAYEUX Monika	
LAUDE Jean-Pierre	
MAILLARD Yves	
DAMIENS Jean-Pierre	